

**CONFERENCE DE CITOYENS
« CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET CITOYENNETE »**

RAPPORT OFFICIEL DU PANEL DE CITOYENS :

**AVIS ET RECOMMANDATIONS DES CITOYENS
A L'ISSUE DES DEBATS DES 9 ET 10 FEVRIER 2002**

**Commission Française du
Développement Durable**

**Cité des Sciences et de
l'Industrie**

*Rédigé à Paris, La Villette
Le dimanche 10 Février 2002*

Préambule

Le présent rapport a été intégralement rédigé, en toute indépendance, par les 16 citoyens impliqués dans la Conférence de Citoyens « Changements climatiques et citoyenneté » - conférence organisée à l'initiative de la Commission française du développement durable et en collaboration avec la Cité des sciences et de l'Industrie.

La démarche de cette conférence de citoyens, supervisée par un Comité de pilotage dont la composition figure ci-dessous, a été la suivante :

- un panel de 16 citoyens présentant une variété de profils, a été réuni par un organisme indépendant, suivant un certain nombre de critères (sexe, âge, provenance géographique, activité, etc.).
- ces citoyens ont reçu, au cours de deux week-ends, à huis clos, une formation aussi complète que possible sur les divers aspects du thème « changements climatiques et citoyenneté ». Les meilleurs spécialistes, issus des milieux de la recherche et de l'université, ont participé à la formation des citoyens.
- A l'issue de ces sessions de formation, les 16 citoyens ont décidé des thèmes qu'ils souhaitent approfondir et des profils des intervenants qu'ils souhaitent inviter au débat public des 9 et 10 février 2002.
- Après avoir animé ce débat, les citoyens se sont retirés pour rédiger ce rapport, qu'ils ont ensuite présenté à la presse.

Tout au long du processus, les 16 citoyens ont été suivis par un animateur-psychosociologue. Leur anonymat a été strictement respecté jusqu'au débat public. Leurs travaux, discussions et sessions de formation, se sont déroulés à huis clos et sans l'intervention d'aucun membre du comité de pilotage.

Composition du comité de pilotage :

Dominique Bourg, directeur du département “ technologies des sciences de l'homme ” de l'université de Troyes

Jean-François Caron, Vice-Président de la Région Nord- Pas-de- Calais

Benjamin Dessus, directeur de programme ECODEV du CNRS

Marie-Pierre Hermann, département veille technologique de la Cité des Sciences et de l'Industrie

Marie-Angèle Hermitte, directeur de recherche au CNRS, directeur d'études à l'EHESS

Jean-Marc Jancovici, consultant spécialiste du changement climatique

Gérard Mégie, Président du CNRS

Jean-Paul Maréchal, économiste

Jacques Mirenowicz, journaliste

Roland Schaer, directeur Sciences et Société, Cité des sciences et de l'industrie

Bertrand Galtier, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Magali Bardou, ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement

Nous,

Jeannine ARDOUIN
Dalila CHALANI
Jean-Marie DELALANDE
Madeleine DESABRES
Luce JARNO
Catherine LAFITTE
Rosine LAZZARI
Philippe NAVARRO
Jérôme PAOLUCCI
Dominique QUESNOIT
Eric ROBINEAU
Jessy ROUGIER
Cindy TETARD
Bruno VEJUX
Jean VIDAL
Roger WAILDELICH,

avons débattu et établi ce qui suit :

Introduction

Nous citoyens, à la lumière des données scientifiques actuelles, sommes convaincus que c'est notre mode de vie qui génère une quantité de gaz à effet de serre supérieure à ce que notre planète peut absorber de façon naturelle.

Ce surplus est responsable du réchauffement de notre atmosphère. Il en résultera des changements climatiques mondiaux qui deviendront de moins en moins maîtrisables dans le temps.

Face aux conséquences désormais prévisibles du changement climatique, il est urgent que nous prenions collectivement conscience de l'ampleur du phénomène et de ses effets.

Nous, citoyens, considérons que le problème lié aux changements climatiques nous concerne tous et ne doit plus demeurer l'apanage des scientifiques et des politiques.

Seule l'émergence d'instances de concertation destinées à favoriser le débat public, telles que cette conférence de citoyens, nous fera prendre la mesure du problème et changer nos comportements en conséquence.

<p style="text-align: center;">Première Partie : Moyens à mettre en œuvre pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre et en gérer les conséquences</p>
--

A. CHOIX ENERGETIQUES :

Attendu que :

les émissions de GES sont dues principalement à la consommation d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) ;

les sources d'énergie fossile sont en voie d'épuisement et leur prix ne tient pas compte des effets induits par les émissions de GES ;

l'énergie nucléaire présente des risques à l'exploitation, génère des déchets radioactifs, et présente, en cas de transfert aux pays en voie de développement, deux dangers principaux :

- danger de prolifération (arme atomique),

- risques liés l'exploitation et au manque de stabilité politique ;

il existe de nombreuses sources d'énergie potentiellement utilisables (vent, soleil, mouvement des marées, géothermie, biomasse, etc.),

Nous pensons que :

la réduction des gaz à effet de serre est fortement dépendante de la consommation et des choix énergétiques ;

il est inéluctable de promouvoir d'autres sources d'énergie ;

le nucléaire ne peut être qu'une solution transitoire étant donné les risques encourus. Il faut donc développer des sources d'énergies renouvelables, pour lesquelles il faut passer au stade de production industrielle.

Nous recommandons :

1) de réduire les consommations d'énergie sous toutes leurs formes et de choisir les moins émettrices de gaz à effet de serre ;

2) de prévoir un plan de sortie du nucléaire sur le long terme, le nucléaire n'étant qu'une transition vers de nouvelles sources d'énergies non émettrices de gaz à effet de serre ;
que les crédits affectés à la recherche nucléaire soient diminués au profit de recherches sur les énergies renouvelables ;

3) l'éducation, la sensibilisation en vue de favoriser les comportements citoyens.

Certains membres du panel recommandent des incitations fiscales aux particuliers et collectivités (par exemple : subvention à l'équipement en panneaux solaires) et une taxation dissuasive sur les énergies fossiles .

B. TRANSPORTS :

Attendu que :

la circulation urbaine est génératrice d'un surcroît de gaz à effet de serre ;
le transport individuel a été largement favorisé par les constructeurs automobiles, par le mode de vie des citoyens (maisons individuelles à proximité des villes), par l'infrastructure routière (accès aux centre-villes et parkings), par l'individualisme général ;
les modes et l'offre de transports collectifs sont mal adaptés aux déplacements des citoyens
les contraintes des horaires, les problèmes des retards, les grèves, l'insécurité détournent les citoyens des transports collectifs ;
le transport routier se développe de façon continue.

Nous pensons que :

il faut radicalement repenser les infrastructures et les modes de déplacements et changer les comportements.

Nous recommandons :

- 1) de dissuader les usagers d'utiliser la voiture particulière, dans les centre-villes, en favorisant : le vélo, la marche à pied, etc.
dans les quartiers plus éloignés et dans les communautés d'agglomération, en définissant ou en adaptant des plans de déplacement urbain pour limiter les émissions de gaz à effets de serre liés aux transports ;
- 2) de favoriser les transports en commun (tramways, bus, covoiturage, l'instauration de transports collectifs par navette) et les pistes cyclables, de favoriser la construction de parkings à l'entrée des agglomérations par l'autorité administrative compétente et les collectivités territoriales ;
- 3) de prendre des mesures qui limitent les émissions de gaz à effets de serre dues à la voiture : améliorer les performances des moteurs, limiter la vitesse, taxer la climatisation automobile, subventionner l'achat de voiture électrique, promouvoir les bio carburants ; pour une partie du panel, brider les moteurs et promouvoir la recherche liée au moteur à hydrogène ;
- 4) de réduire de façon significative la part du transport routier dans le transport des marchandises en favorisant le ferroutage, le transport combiné, et en adaptant les infrastructures ferroviaires, en développant le transport fluvial et le cabotage, en rendant le stockage des marchandises moins coûteux pour éviter les flux tendus ;
- 5) d'encourager les moyens de production décentralisés pour une utilisation locale (notamment dans le domaine de l'alimentation) ;
- 6) une harmonisation des taxes sur les carburants au niveau européen.

C. HABITAT :

Attendu que :

la majorité des français vivent dans des logements anciens et mal isolés, malgré l'accroissement des performances énergétiques des appareils, leur multiplication empêche une baisse sensible de la consommation globale
les moyens techniques permettent une diminution sensible de consommation d'énergie en matière de chauffage

Nous pensons que :

Il faut modifier nos comportements, individuels et collectifs

Nous recommandons :

- 1) des biens d'équipement moins gourmands en énergie.
- 2) Pour les logements individuels anciens, une augmentation des subventions et des incitations fiscales, prêts à taux bonifié, relatifs à l'isolation thermique des bâtiments ;
la diversification des moyens de chauffage individuel, et incitations financières privilégiant les moyens moins émetteurs de GES (solaire notamment)
- 3) Pour les logements neufs et anciens, le relèvement des normes, la simplification et l'harmonisation de la réglementation ;
la généralisation des études bioclimatiques avant la construction de logements neufs.
- 4) Pour les logements collectifs, renforcer les législations existantes pour les équipements collectifs :
favoriser la cogénération pour le chauffage ;
diminuer le gaspillage d'électricité ;
exploiter, lorsque c'est possible, la géothermie et les pompes à chaleur.

D. INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES :

Attendu que :

le nombre de catastrophes « naturelles » aggravées par les changements climatiques, risque d'augmenter ;
les compagnies d'assurance risquent de refuser d'indemniser ces sinistres ;

Nous pensons que :

il est nécessaire d'instaurer un système de solidarité internationale ;
il faut maintenir le système d'indemnisation en vigueur en France.

Nous recommandons :

- 1) la création d'un fonds mondial d'indemnisation ;
- 2) le maintien des obligations respectives de l'Etat français et des assureurs dans le cas de l'indemnisation de ces catastrophes.

Nous sommes conscients que le secteur agricole a une place importante dans la problématique des changements climatiques. Cette question n'ayant pas pu être traitée lors des tables rondes de la conférence, il nous a paru difficile d'adopter une position et de formuler des recommandations.

Deuxième Partie : Négociations internationales et relations Nord-Sud

A. RESPONSABILITE HISTORIQUE DES PAYS DU NORD

Attendu que :

les pays du nord sont responsables du niveau actuel des émissions de gaz à effet de serre ;
le partage des responsabilités est très difficile entre ces pays ;
les engagements de réduction des émissions pris dans le cadre du Protocole de Kyoto seront très difficiles à tenir d'ici 2012 ;
des équipements industriels sont nécessaires au développement des pays en voie de développement,

Nous pensons :

qu'ils doivent être les premiers à diminuer leurs émissions pour montrer l'exemple ;
qu'ils doivent aider les pays défavorisés à s'engager dans des modes de développement durables.

Nous recommandons :

que les pays du nord prennent en charge financièrement et techniquement une grande partie des transferts de technologie vers les pays défavorisés, sans en entraver lourdement le développement ;
que les pays du nord diminuent notablement leurs propres émissions de gaz à effet de serre.

B. PUIITS DE CARBONE

Attendu que :

l'état des connaissances ne permet pas de conclure à une réduction significative du CO2 global par les puits de carbone,

Nous pensons que :

le système des puits de carbone risque d'être perverti (reforestation de pays dont ce n'est pas le besoin prioritaire).

Nous recommandons :

que le système de régulation par les puits de carbone soit limité en quantité, encadré et géré de manière très précise par une organisation supranationale et indépendante.

C. PERMIS D'EMISSION

Attendu que :

les engagements de réduction des émissions pris dans le cadre du Protocole de Kyoto seront très difficiles à tenir d'ici 2012 ;
le système des permis d'émissions repose sur l'investissement dans des technologies non polluantes au sud et/ou sur l'utilisation du mécanisme des puits de carbone ;
ces investissements seront faits prioritairement dans les pays du sud industrialisés ou possédant des forêts ;

Nous pensons que :

ce mécanisme profitera surtout au pays industrialisés du nord et leur donnera bonne conscience.

Nous recommandons :

- 1) que le système des permis d'émissions soit défini de telle sorte qu'il n'entrave pas le développement des pays du sud ;
- 2) que ce système ne dispense pas les pays du nord de réduire leurs propres émissions ;

3) que soit instauré un contrôle strict par un organisme supranational indépendant des intérêts économiques des pays du nord.

D. SANCTIONS :

Attendu que :

aucun mécanisme de sanction n'a été défini ni mis en place ;
il serait logique de sanctionner les pays qui n'ont pas tenu leurs engagements,

Nous pensons que :

sans des sanctions, les engagements ne seront jamais tenus.

Nous recommandons :

- 1) qu'un organisme supranational et indépendant soit mis en place rapidement
- 2) qu'à Johannesburg, il soit ajouté au Protocole de Kyoto un mécanisme de sanctions contrôlé par l'ONU

E. REINTEGRATION DES ETATS-UNIS DANS LES NEGOCIATIONS :

Attendu que :

les Etats Unis ne pourront pas tenir leurs engagements pris *mais non ratifiés* ;
les Etats Unis demandent aux pays du sud de prendre des engagements ;
leur part d'émission de GES au niveau mondial est de 30%, pour une population représentant 5% de la population mondiale.

Nous pensons que :

les Etats Unis sont des partenaires incontournables
le principe d'une solidarité universelle (entre tous les Etats) devrait les conduire à négocier dans l'intérêt général.

Nous recommandons :

que la position de l'Union Européenne soit plus souple vis-à-vis des mécanismes de flexibilité proposés par les Etats Unis, (puits de carbone, mécanismes de développement propre)

F. TRAFIC AERIEN

Attendu que :

on s'attend à une croissance importante du trafic aérien dans un avenir proche ;
les émissions générées par le trafic aérien représentent 3, 5 % du total des émissions de gaz à effet de serre ;
ces émissions ne sont pas prises en compte dans les négociations,

Nous pensons que :

il faut agir rapidement pour réguler ce trafic ;
il faut éviter de transporter sur de longues distances les denrées que l'on peut produire à proximité des consommateurs (par exemple : éviter l'importation par avion de kiwis de Nouvelle Zélande).

Nous recommandons :

- 1) que le trafic aérien soit intégré dans les prochaines négociations internationales ;
- 2) que le kérosène soit taxé.

G. ROLE DU FMI, DE L'OMC ET DE LA BANQUE MONDIALE ; AIDE AUX PAYS DEFAVORISES.

Attendu que :

le FMI a un rôle incontournable dans le développement des pays du Sud, que l'OMC est déconnectée des institutions internationales et prône le libre échange sans se préoccuper des conséquences sur l'effet de serre ;
la contribution des pays industrialisés pour assurer le développement des pays défavorisés ne cesse de diminuer,

Nous pensons que :

cela conduit à une augmentation des inégalités entre pays du nord et pays en voie de développement.

Nous recommandons :

- 1) que l'on change les règles de la gouvernance mondiale et les modalités d'aide aux pays en développement ;
- 2) que les pays en développement aient plus de poids au sein de l'ONU ;
- 3) que le contrôle de l'ONU sur le FMI, la Banque Mondiale et l'OMC soit renforcé.

Une partie du panel suggère la mise en place de la taxe Tobin afin d'assurer le développement, dans pays défavorisés, de sources d'énergie non émettrices de gaz à effet de serre.

<p style="text-align: center;">Troisième Partie : Information citoyenne, actions citoyennes, et comportements individuels et collectifs</p>
--

Attendu que :

le changement climatique semble être devenu la première préoccupation des français sur les sujets liés à l'environnement ;
l'information sur le changement climatique est incomplète à la télévision ;
la méconnaissance du grand public sur les causes et conséquences de ce phénomène empêche la mobilisation des citoyens ;
nous, citoyens, ne faisons pas le lien entre notre mode de vie et les conséquences sur le changement climatique, d'où notre absence de responsabilisation,

Nous pensons que :

la télévision ne joue pas le rôle qu'on est en droit d'en attendre ;
il y a nécessité d'informer le grand public ;
les citoyens ont besoin de connaître les tenants et aboutissants des décisions prises ou à prendre en matière de taxation. (à titre d'exemple : TGAP, taxe sur le gazole) ;
les citoyens ont besoin de données simples, chiffrées, sur les conséquences de leur mode de vie en termes d'émissions de gaz à effet de serre ;
il y a urgence à agir de suite sachant que nos comportements immédiats auront des conséquences à long terme non rapidement visibles ;
les problèmes de changements climatiques dépassent les enjeux électorales et de pouvoir.

Nous avons déploré l'absence de représentants des chaînes de télévision française, que nous avons invités au débat public.

Nous recommandons :

- 1) des campagnes d'information, par exemple des spots télévisés témoignant d'expériences positives ;
- 2) une diversification des supports : émissions thématiques, campagnes de sensibilisation choc, etc. ;

- 3) de favoriser la création ou l'aide aux associations dont la finalité est de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre ;
- 4) d'inciter les têtes de réseaux associatifs (associations de jeunesse et d'éducation populaire) à s'emparer de ce sujet, à l'intégrer à leurs projets et à le relayer auprès des associations adhérentes, et d'inciter ces associations à monter des projets locaux et à diffuser l'information sur les changements climatiques ;
- 5) de déclarer une année de la lutte contre l'effet de serre, sous l'égide de l'ONU ;
- 6) de déclarer une journée nationale de la lutte contre l'effet de serre avec actions diverses (journée sans voiture, échanges d'expériences entre pays etc.) ;
- 7) de créer une plaquette qui traduise en termes d'émissions de CO2 tous les actes de la vie courante, et qui permette d'évaluer les gains obtenus grâce aux changements de comportements. La distribution de cette plaquette doit être précédée d'une campagne d'information nationale ;
- 8) de prendre des mesures nécessaires pour que les acquis ne soient pas remis en cause par le changement de majorité politique ;
- 9) de sensibiliser les enfants en milieu scolaire dès le plus jeune âge : mise en place de projets au sein des écoles ;
- 10) de généraliser ces enseignements à toutes les classes d'âge par des méthodes appropriées.

Conclusion

Les instances démocratiques traditionnelles ont montré leurs limites. La conférence citoyenne nous a permis d'explorer une nouvelle voie : la voie de la démocratie directe.

Le citoyen n'est pas un intermittent de la vie politique mais l'acteur à part entière de son devenir. De même que les changements climatiques ne connaissent pas de frontières, la citoyenneté peut être le vecteur d'une solidarité universelle, seul comportement rationnel et responsable face à un choix crucial :

- Soit nous continuons dans la voie actuelle d'une croissance économique forte et nous sacrifions les générations futures
- Soit nous modifions radicalement nos comportements et nous garantissons un développement durable de notre planète.